



Association des Anciens
Élèves de l'Enssat

Assemblée Générale ordinaire 2023



Le 15/04/2023 à 14h

Présentiel : 020G

Distanciel : Discord



contact@aaee.fr

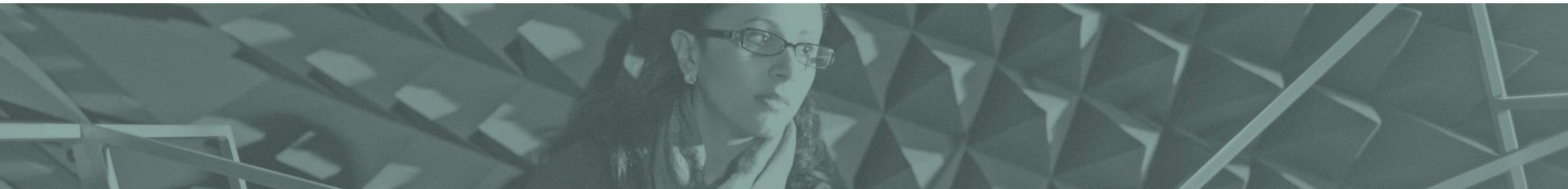


Plan

- Bilan moral
 - Nos actions en 2022/2023
 - Objectifs de l'Association et missions
- Bilan financier
- Discussions, orientation, questions diverses
- Renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration



Bilan moral



Assemblée générale ordinaire 2023 - le 15/04/2023

Orange Restricted



contact@aaee.fr



Nos actions en 2022-2023

- Brunch des Anciens : promotions 2020 et 2021 essentiellement
- Générations Enssat en présentiel
- Réseau des anciens Discord (diffusion des offres d'emplois, actualités, nos CA, AG)
 - 209 membres
 - 110 anciens
 - 28 IMR
 - 72 INFO
 - 25 PHOT

Générations Enssat
Le moment d'échange entre les étudiants et les anciens élèves !

La première boisson est offerte aux adhérent AEE - AAEE !

Rendez-vous au Pixie le mercredi 5 octobre à partir de 20h !

LE PIXIE PROPAGATEUR MUSICAL

ENSSAT





Nos actions en 2022-2023

- Afterwork a Paris : une dizaine de participants
- Réseaux sociaux actifs :
 - Twitter : 401 abonnés
 - Instagram : 165 followers
 - Mastodon : 18 abonnements
 - LinkedIn: gros travail pour homogénéiser les groupes déjà existant « Anciens de l'école »
 - 627 membres du groupe privé
 - 402 abonnés sur la page publique





Nos actions en 2022-2023

- Participation au Conseil de l'Enssat

Enquêtes ingénieur:

- CGE (enquête envoyée en février 2023)
- IESF (session 2022 : **146** réponses, 106 sur la session 2021)





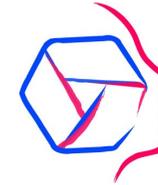
Objectifs de l'association et missions

ENSSAT
LANNION

- L'annuaire de l'AAEE en ligne
 - Evènements :
 - Générations Enssat
 - Le brunch des anciens le lendemain du gala de l'Enssat
 - Soirées entre anciens (Toulouse, Rennes, Nantes, Brest)
 - Témoignages des Anciens
- Soutien des étudiants : soutien social ou entraide (Commission Caisse de Secours : CCS)
 - Faciliter l'insertion des diplômés et étudiants Enssat dans la vie professionnelle
 - Contribuer au perfectionnement et à l'adaptation de l'enseignement (Conseil de perfectionnement)
 - Participation aux entretiens d'admission sur titres
 - 1 vote au Conseil de l'Enssat



Objectifs de l'association et missions



L'association et IESF (Ingénieurs Et Scientifiques de France)

- Participations aux réunions IESF, colloques, Comité Associations...
- Participation à l'Enquête Nationale IESF

Cotisation IESF:

A VOTER

Appel à cotisation reçu en mai 2022 (450 €)

La cotisation IESF > aux adhésions AAEE reçues

Non payée en 2022-2023

Pourquoi cotiser : permet l'ajout des diplômes Enssat dans le Répertoire National des Ingénieurs (RNI)

L'association et la CGE (Conférence des Grandes Ecoles)

- Participation aux réunions GT Alumni de la CGE...
- Participation à l'Enquête sur l'insertion des diplômés des Grandes écoles de la CGE



Assemblée générale ordinaire 2023 - le 15/04/2023

Orange Restricted



contact@aaee.fr



Adhérents 2022-2023

Membres actifs : **232**

dont 45 anciens

(exercice 2021-2022 : 46)

Membres de droit : **1**

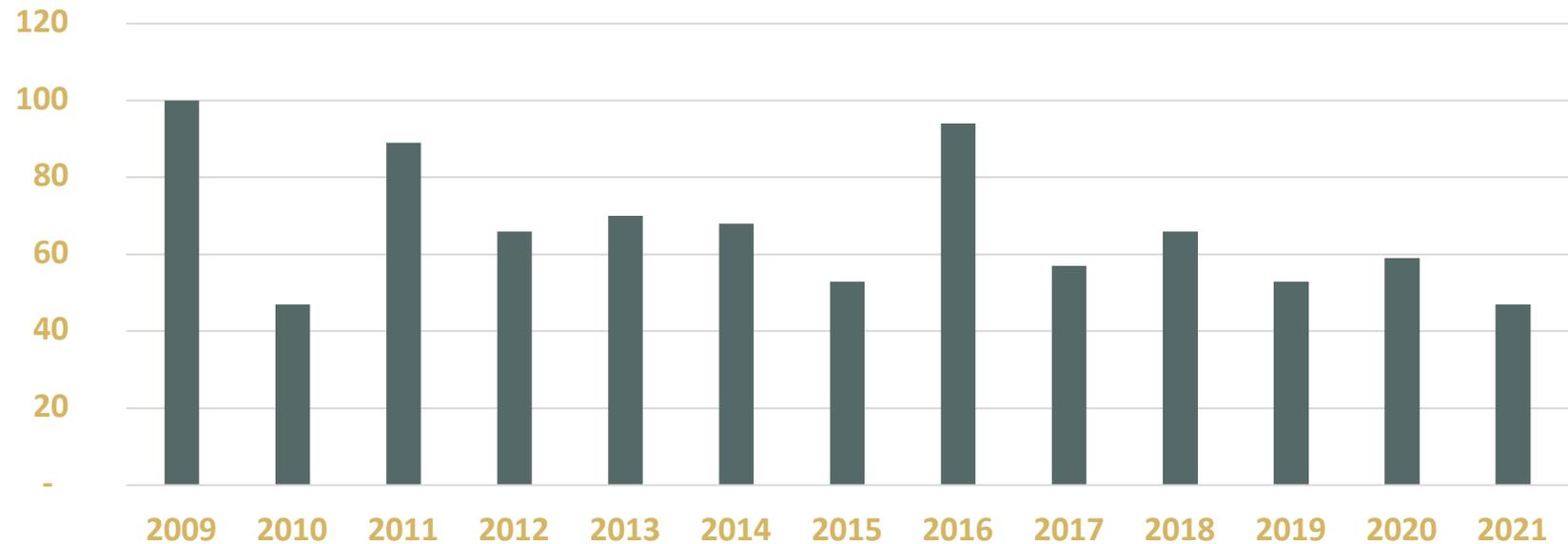
(exercice 2021-2022 : 1)

TOTAL : **232**

le membre de droit est membre actif

(exercice 2021-2022 : 47)

Adhérents AAE





La Commission d'attribution des fonds de la Caisse de Secours (CCS)

6 situations individuelles en 2022-2023

(5 en 2021-2022)

3 prêts d'honneur octroyés en 2022-2023

(5 en 2021-2022)

2 remboursements obtenus cette année sur l'ensemble des prêts en cours

Augmentation de la demande cette année

Aide pour les 1A qui souhaitent participer au week-end d'intégration : **1**

(0 demande en 2021-2022 : pas de WEI)

1000 € restent à rembourser sur l'ensemble des dossiers de l'année



Bilan moral

A VOTER



Assemblée générale ordinaire 2023 - le 15/04/2023

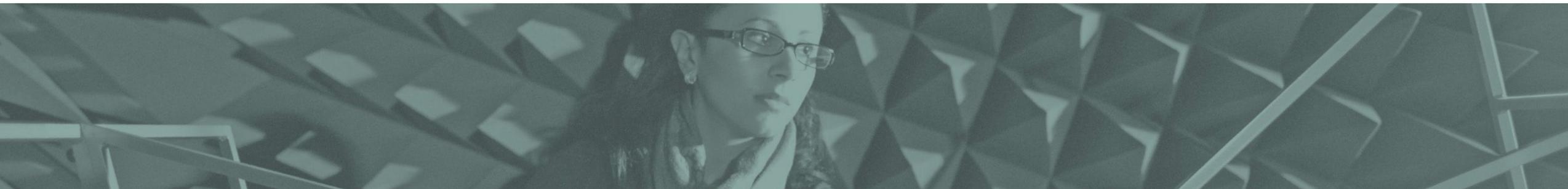
Orange Restricted



contact@aaee.fr



Bilan financier



Assemblée générale ordinaire 2023 - le 15/04/2023

Orange Restricted



contact@aaee.fr



Caisse principale : recettes 2022-2023

Cotisations et dons : **715 + 30 €**

Divers :

Intérêts bancaire : **31,06 €**

Remboursement JES : **200 €**

TOTAL des recettes : 971,06 €



Caisse principale : dépenses 2022-2023

Brunch 2022 :	300 €	Afterwork Paris :	141,50 €
Frais bancaires :	193,20 €	Générationns Enssat :	290,50 €
Frais Paypal :	27,75 €		
Adhésion IESF :	NA		
Serveurs & domaine :	43,06 €	TOTAL des dépenses :	996,01 €



Caisse principale : résultats 2022-2023

Recettes	971,06 €
Dépenses	996,01 €
TOTAL	-24,94 €

Rappel :

2021-2022 :	- 1033,28 €
2020-2021 :	- 902,11 €
2019-2020 :	- 1 006,41 €
2018-2019 :	x
2017-2018 :	+ 237,27 €
2016-2017 :	+ 537,36 €
2015-2016 :	- 1 961,47 €
2014-2015 :	- 1 038,39 €
2013-2014 :	+ 144,01 €
2012-2013 :	+ 1 159,15 €
2011-2012 :	- 857,38 €
2010-2011 :	+ 224,52 €
2009-2010 :	+ 2 142,59 €



Caisse principale : bilan au 14/04/2023

Actif (emplois ou besoins de financement)

Actifs financiers:	+ 11 074,49 €
Compte courant	+ 1 035,31 €
Compte sur livret	+ 7 779,85 €
Compte Paypal	+ 1 664,32 €
Liquide	+ 595,01 €

TOTAL de l'actif **+ 11 074,49 €**

Passif (ressources ou moyens de financement)

Capitaux propres	+ 9 390,49 €
Report à nouveau	+ 9 415,43 €
Résultat	- 24,94 €
Dettes	+ 1 684,00 €
CCS	+ 1 684,00 €

TOTAL du passif **+ 11 074,01 €**



Caisse de secours : résultats 2022-2023

Recettes

+ 2 427,15 €

Remboursements

+ 2 289 €

Dons à la CCS

+ 100 €

Intérêts bancaire

+ 38,15 €

Dépenses

- 4 005 €

Prêts d'honneur

- 4 005 €

TOTAL

-1 577,85 €



Caisse de secours : bilan au 14/04/2023

Actif

Actifs financiers:	+ 9 195,95 €
Compte sur livret	+ 9 195,95 €

TOTAL de l'actif + 9 195,95 €

Passif

Capitaux propres	+ 9 195,95 €
Report à nouveau	+ 12 457,80 €
Résultat	- 1 577,85 €
Dette Asso	- 1 684,00 €

TOTAL du passif + 9 195,95 €



Actifs financiers au 14/04/2023

Caisse principale **+ 11 074,49 €**

Rappel

9 avril 2022 :	+ 9 415,43 €
13 février 2021 :	+ 8 742,08 €
14 février 2020 :	+ 8 701,20 €
1 mars 2019 :	+ 8 522,41 €
10 février 2018 :	+ 8 431,10 €
11 mars 2017 :	+ 6 046,38 €
27 février 2016 :	+ 5 479,02 €

Caisse de secours **+ 9 195,95 €**

Rappel

9 avril 2022 :	+ 12 457,80 €
13 février 2021:	+ 13 162,41 €
14 février 2020 :	+ 14 232,06 €
1 mars 2019 :	+ 12 886,19 €
10 février 2018 :	+ 9 314,13 €
11 mars 2017 :	+ 15 097,65 €
16 mars 2013 :	+ 9 810,20 €



Bilan financier

A VOTER



Assemblée générale ordinaire 2023 - le 15/04/2023

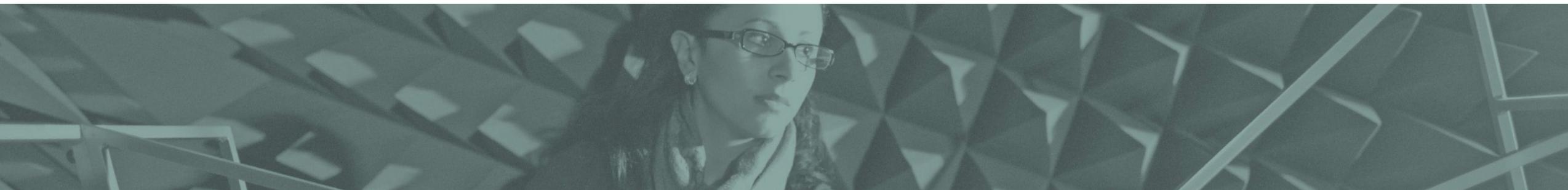
Orange Restricted



contact@aee.fr



Discussions Orientations Questions diverses



Assemblée générale ordinaire 2023 - le 15/04/2023

Orange Restricted



contact@aaee.fr



Orientations 2023-2024 : débat

A COMPLÉTER EN SÉANCE

Idée de fêter les 20 ans de l'AAEE.

Propositions de l'Assemblée:

Mise en place d'un rappel de cotisation automatique.

Afterwork sur les villes où l'on a des Enssatiens: Nantes, Rennes, Paris, Grenoble, Brest, Toulouse.

Témoignages : animation du groupe LinkedIn

Communications auprès des élèves :

- AlloParrain/Marraine : à relancer - renommage
- channel Discord : rôle AlloParrain ?

Relayer les actuEnssat auprès des anciens

Identifier l'asso des anciens (ou l'école) sur les actu postées par des anciens de l'école.

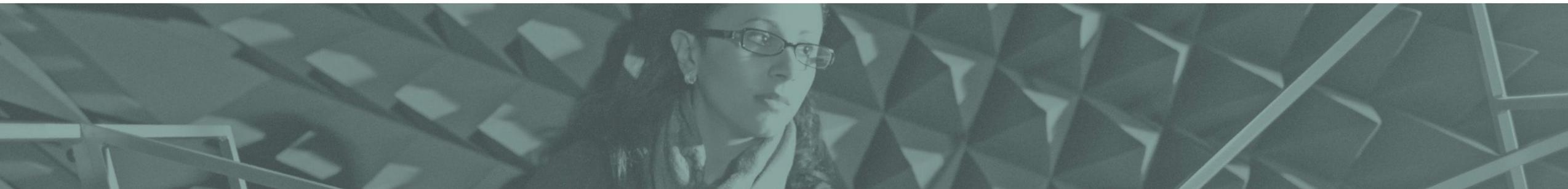
Campagne auprès des anciens non cotisants.

Campagne de mise à jour des données sur l'annuaire AAEE (en ligne).

Rendre la carte de localisation des anciens du site web plus complète : liste de noms...



Élection du Conseil d'Administration



Assemblée générale ordinaire 2023 - le 15/04/2023

Orange Restricted



contact@aaee.fr



Composition du Conseil d'Administration

Élus jusqu'en 2024

Daniel CHILLET

Chloé CORFMAT

Clément DESCAMPS

David MAHEO

Florentin MOLIMARD

Yann MEHAT

Annaïg PENEAU

Membre de droit : Aurélien MOREAU

trésorier-adjoint
trésorier

Sortants

Justine KONOPACKI-LAPERSONNE

Pierre-Yves LAPERSONNE

Myriam MALAQUIN

Aurélia POIVRE

Tessa PEYTIER

Benjamin DANJOUX

Matthieu LEJOP

présidente

secrétaire

secrétaire adjointe

vice-présidente



Élection du Conseil d'Administration

Blabla en annexe



Assemblée générale ordinaire 2023 - le 15/04/2023

Orange Restricted



contact@aaee.fr



Conseil d'Administration : candidats

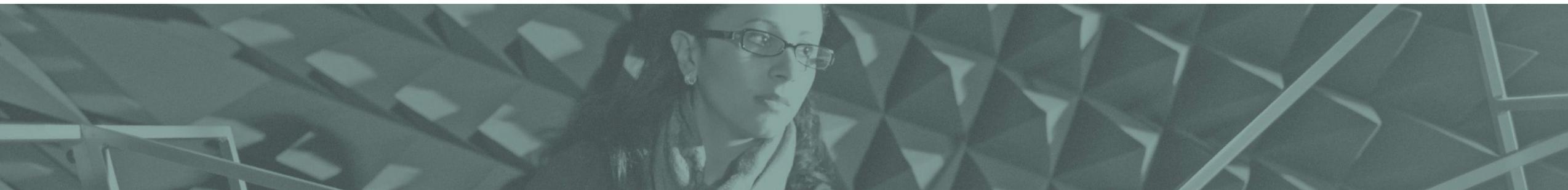
A COMPLÉTER EN SÉANCE

7 sièges à pourvoir

- Tessa PEYTIER
- Myriam MALAQUIN
- Thioba Malick NDOYE INFO2021
- ...
- ...



Fin de l'Assemblée Générale ordinaire 2023





ANNEXE – Élection du Conseil d'Administration 1/2

Le président affiche le **nombre minimal** et le **nombre maximal** de sièges à pourvoir (étant donnés les administrateurs dont le mandat continue et le membre de droit). Quoi qu'il en soit, le nombre minimal est au moins égal à un.

Le président affiche la **liste alphabétique des candidats**, chacun étant au moins accompagné de sa qualité (membre actif, membre associé, membre d'honneur).

En tout état de cause, le scrutin **ne peut avoir lieu** s'il est impossible d'obtenir un conseil d'administration conforme aux statuts et au règlement intérieur à son issue (nombre et qualités des membres).

Le président désigne **de un à quatre assesseurs**, parmi les membres qui ne sont pas candidats (dans la mesure du possible), pour gérer le déroulement du scrutin.

Chaque candidat peut **prendre la parole**, pendant cinq minutes maximum.

Les assesseurs distribuent **le matériel de vote** (bulletins vierges, stylos...).

Chaque membre **remplit son bulletin**, en y inscrivant les noms d'un nombre de candidats compris entre le nombre minimal et le nombre maximal de sièges à pourvoir. Il n'est **pas possible de voter « blanc »**. Les membres disposant de pouvoirs remplissent autant de bulletins qu'ils ont de pouvoirs en sus du leur.

Les assesseurs **ramassent les bulletins contre émargement**. Les membres disposant de pouvoirs indiquent les noms de leurs mandants.



ANNEXE – Élection du Conseil d'Administration 2/2

Les assesseurs **dépouillent les bulletins**, y compris les bulletins par correspondance, vérifient les pouvoirs et comptent le nombre de voix attribuées à chaque candidat. Tout bulletin illisible, ambigu, comportant plusieurs fois le même nom, comportant le nom d'une personne non candidate, ne comportant pas le bon nombre de noms ou comportant des signes distinctifs **est considéré comme nul**.

Le président affiche **le nombre de bulletins valides et le nombre de voix** obtenues par chaque candidat.

Le président demande aux candidats s'ils veulent **se désister**. Les noms des candidats se désistant sont rayés. À partir de cet instant, les candidats ne peuvent plus se désister (ils ne peuvent que démissionner s'ils sont élus).

Si l'élection d'un membre actif est nécessaire, **le membre actif ayant obtenu le plus de voix** est immédiatement élu.

Sont également élus suffisamment de candidats pour **pourvoir le nombre minimal de sièges**, en sélectionnant les candidats ayant obtenu le plus de voix.

Parmi les candidats restants, ceux dont le nom a été inscrit sur **au moins un dixième des bulletins valides** sont également élus, jusqu'à concurrence du nombre maximal de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité sur les nombres de voix, les candidats **les plus vieux l'emportent**.

En cas de litige ou de toute situation exceptionnelle, le président est habilité à prendre toutes les décisions nécessaires, après consultation des assesseurs et des membres du conseil d'administration. **Il peut notamment, unilatéralement, adapter la présente procédure ou exclure des individus de la séance.**